

FIGARO

Opération mains propres à la Préfecture de police

lefigaro.fr (avec AFP).

Publié le 02 juin 2007

Actualisé le 02 juin 2007 : 18h09

Cinq personnes, dont un policier et deux employés administratifs, ont été mises en examen dans l'enquête sur un trafic présumé de titres de séjour. Aucune charge n'a toutefois été retenue contre le directeur de la police générale.

Voilà une affaire que le préfet de police, Pierre Mutz, souhaitait mettre au clair avant de prendre la tête de la préfecture de la Région Ile-de-France. Si aucune charge n'a finalement été retenue vendredi soir contre le directeur de la police générale, Yannick Blanc, placé mercredi en garde à vue par l'inspection générale des services (IGS, police des polices), un policier et deux employés administratifs de la préfecture de police ont en revanche été mis en examen dans l'enquête sur un trafic présumé de titres de séjour. Parmi eux figurent un commandant de police en fonction au service de protection des hautes personnalités (SPH), ainsi que son ex-compagne, employée au bureau des affaires réservées de la préfecture de police.

Ils sont poursuivis pour «corruption passive et délivrance indue de documents administratifs et titres de séjours». Un autre fonctionnaire, également employé à ce bureau, l'un des départements de la Direction de la police générale (DPG) chargé des démarches administratives de certains étrangers, a été mis en examen pour «corruption passive et complicité dans la délivrance indue de documents administratifs et titres de séjours».

Cartes de séjour en échange de cadeaux

Ces trois personnes, en garde à vue depuis mercredi à l'IGS, ont été déférées vendredi soir devant la juge d'instruction parisienne Michèle Ganascia, avant d'être laissées en liberté sous contrôle judiciaire.

Par ailleurs, deux autres hommes ont été mis en examen samedi, portant à cinq le nombre total de suspects poursuivis dans ce dossier. Il s'agit d'un responsable associatif soupçonné d'avoir coorganisé le trafic avec une employée du bureau des affaires réservées de la préfecture de police de Paris, mise en examen la veille. Selon les enquêteurs, l'homme aurait fait le lien entre des étrangers sans-papiers qui fréquentaient son association et certains fonctionnaires de la préfecture de police qui leur fournissaient des documents et cartes de séjour en échange de cadeaux (téléphones portables ou utilisation de voitures). Les deux hommes ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire par un juge des libertés et de la détention (JLD) avec interdiction de se rencontrer, de fréquenter le siège de l'association.